



**LES REALISATIONS ET LES 5
PROJETS PRIORITAIRES DU
MINISTERE DE LA JUSTICE ET DE
LA SECURITE PUBLIQUE**

- Son Excellence M. le Président de la République,
- Son Excellence M. le Premier Ministre,
- Collègues Ministres,
- Toutes les actions du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique s'inscrivent en droite ligne de l'engagement du Gouvernement de la République au processus irréversible de l'édification de l'Etat de droit, lequel constitue d'ailleurs l'un des axes prioritaires de l'Administration MARTELLY. Ainsi, le Ministère s'attèle à tout mettre en œuvre en vue de la réalisation de la politique gouvernementale touchant le domaine de la Justice et de la Sécurité Publique.
- Souffrez que je vous présente le bilan des actions réalisées ainsi que les cinq (5) projets prioritaires du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique.

A- LES ACTIONS REALISEES PAR LE MINISTERE

- Les réalisations touchent à la fois au renforcement des capacités du Ministère, des institutions policière, judiciaire et pénitentiaire.



ELABORATION DE LA STRATÉGIE NATIONALE DU MJSP EN MATIÈRE D'ÉTAT DE DROIT

- Le Ministère s'est doté d'un plan d'actions sur une période s'échelonnant sur quatre (4) ans environ, soit 2012 à 2016. Il consiste essentiellement au renforcement des capacités du Ministère, des offices de l'état civil, de l'administration pénitentiaire et de la PNH, de l'institutionnalisation de l'assistance légale, de la modernisation des professions judiciaires, de l'amélioration de la chaîne pénale, de la modernisation de la justice des mineurs et des Parquets, de la lutte contre la criminalité et les violences faites aux femmes.




RENFORCEMENT DU RÉSEAU INFORMATIQUE DU MJSP

- Dans la perspective de moderniser les services du MJSP et de faciliter la communication des Services entre eux, le Ministère a procédé, d'une part, au renforcement du réseau informatique ainsi que la réhabilitation du réseau local. D'autre part, le MJSP a également procédé à la configuration et à l'installation d'un serveur servant de contrôleur de domaine. Ce dernier assurera la gestion, le contrôle et les interactions entre utilisateurs, ordinateurs, ressources, applications et tout autre dispositif connecté sur le réseau. Par ailleurs, de nombreuses actions ont été menées. Il s'agit de la création d'une base de données pour le Service d'Approvisionnement, de Transport, et d'Entretien (SATE), d'une autre pour le Service du protocole ainsi qu'un répertoire des Notaires et Arpenteurs.



III-Professionnalisation des acteurs de la Justice / Recrutement et Formation de Magistrats et de Greffiers

- Le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique a, à travers l'Ecole de la Magistrature (l'EMA), recruté une nouvelle promotion de 40 élèves Magistrats dont 33% de femmes en respectant le quota constitutionnel. La formation initiale, théorique et pratique de ces élèves magistrats, d'une durée de 16 mois, a démarré depuis quelques mois.
 - Par ailleurs, avec l'appui de la Coopération Française, un cycle de formation de formateurs a été organisé à l'Ecole de la Magistrature pour les greffiers. Dans la même veine, des sessions de formations sur la gestion de la scène de crime ont été tenues à l'intention des acteurs de la chaîne pénale. Des Ateliers de formation sur la standardisation des actes judiciaires pénaux ont été aussi réalisés à l'intention des officiers de police judiciaire.
- 

IV-RELANCE DU PROGRAMME D'ASSISTANCE LÉGALE

- Le Ministère a relancé le Programme Assistance Légale en vue de fournir des services aux détenus économiquement faibles. Aujourd'hui et avec l'appui de la Section CVR de la MINUTAH, le Ministère a mis en place quatre (4) nouveaux Bureaux d'Assistance Légale dans la région métropolitaine. Il a, par ailleurs, créé un comité de pilotage présidé par le Ministère ayant pour fonction de coordonner toutes les activités de l'assistance légale dans le pays.



V-TENUE D'UN ATELIER NATIONAL SUR LES INDICATEURS DE L'ÉTAT DE DROIT

- Les indicateurs de l'Etat de droit, objet de cet atelier, ont permis d'obtenir des informations spécifiques relatives aux institutions policière, judiciaire et pénitentiaire en vue de leur renforcement et de leur modernisation. Les informations obtenues dans ce cadre faciliteront la mise en œuvre de la vision et de la stratégie des autorités haïtiennes en matière d'Etat de droit, ainsi que pour mobiliser un appui des partenaires nationaux et internationaux à cet effet.
- Ces dernières années, ces indicateurs sont devenus un outil important pour évaluer le progrès dans les secteurs clés de la gouvernance, y compris l'édification de l'Etat de droit. Ils sont aussi des indicateurs clairs et instructifs permettant aux experts et au public de comprendre et de discuter des détails relatifs à l'Etat de droit au niveau national. Ces Indicateurs de l'Etat de droit ne sont pas conçus pour mesurer, classer ou comparer les pays en termes de performance de leurs institutions dans le cadre de l'Etat de droit et de leur cadre juridique. Il s'agit de préférence d'assister les autorités étatiques dans le développement et la mise en application de leurs stratégies d'une manière détaillée, en conformité avec les normes internationales des Droits de l'Homme, afin de s'assurer que le système pénal soit juste et efficace.



- Ces indicateurs sont aussi un outil pour guider les partenaires internationaux dans leur travail d'appui au Gouvernement haïtien et pour développer les stratégies de renforcement de l'Etat de droit.
- Durant les mois de septembre et d'octobre 2011, en collaboration avec les acteurs nationaux, les indicateurs ont été testés sur trois piliers de l'Etat de droit, à savoir : la Police, le système judiciaire et les Etablissements pénitentiaires. L'application des indicateurs de l'Etat de droit a produit des résultats reflétés dans le rapport soumis à la discussion lors de cet atelier. Le présent rapport permet non seulement de mesurer les changements dans le temps en matière de renforcement de l'Etat de droit , de mesurer les progrès réalisés mais aussi de réfléchir aux défis actuels auxquels font face les acteurs face à l'édification de l'Etat de droit en Haïti.



VI-TENUE DE LA RÉUNION PLÉNIÈRE DE LA TABLE SECTORIELLE ETAT DE DROIT /JUSTICE (THÉMATIQUE : PRISONS ET DÉTENTION)

- Le MJSP a procédé à la collecte et à l'analyse des documents élaborés par les groupes de travail de cette Table Sectorielle. Ces travaux concernent les conditions de détention eu égard à la situation sanitaire dans les prisons, la détention préventive prolongée et l'assistance légale. Chaque groupe de travail a soumis l'ensemble de ses travaux avec les recommandations adéquates pour améliorer la situation dans les prisons et pour diminuer le nombre de personnes en détention préventive prolongée. Au cours de cette Table, le Ministère a décidé de créer deux groupes techniques restreints qui seront chargés de préparer, sur la base des conclusions des rapports présentés, des documents de projets afin d'améliorer les conditions de détention dans les prisons et de lutter efficacement contre la détention préventive prolongée.
- A ce sujet, on doit également signaler le Projet en cours avec Pro Justice visant aussi à réduire la détention provisoire prolongée. On commence déjà à obtenir des résultats positifs.

MISE EN PLACE DU PLAN D' ACTIONS DU MJSP DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION DES MINEURS.

- En Haïti, la situation des mineurs en conflit avec la loi laisse à désirer. Ainsi le Ministère, à travers la Table sectorielle Etat de droit /Justice (Thématique: Protection et Justice des mineurs), a mis en place une stratégie pour améliorer la situation des Mineurs détenus et /ou en conflit avec la loi. A cet effet, le Ministère a confié à cette Table sectorielle les missions suivantes :



- a) Travailler en étroite collaboration avec le Représentant du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique pour l'élaboration d'un avant-projet de loi sur la Protection des mineurs;
- b) Proposer au Ministère le recrutement de consultants ou experts pour aider à finaliser l'avant-projet de loi;
- c) Effectuer toutes les démarches administratives et légales nécessaires pour faire adopter ce texte par le Parlement;
- d) Préparer un projet de mise en place des Tribunaux pour enfants manquants ainsi que la nomination des Juges et Substituts Commissaires du Gouvernement en collaboration avec le CSPJ.
- e) Soumettre au Ministre le projet de la circulaire relative au fonctionnement de la justice pour mineurs;
- f) Préparer un cursus de formation spécialisée pour les Juges pour enfants et planifier l'organisation de cette formation en collaboration avec l'EMA;
- g) Mettre sur pied un plan d'actions pour l'ouverture et/ou la création des centres de rééducation et de réhabilitation des mineurs;
- h) Renforcer la coordination avec toutes les institutions intervenant dans le domaine de la protection des enfants;
-

VIII-ORGANISATION DE LA RÉUNION MENSUELLE DE LA TABLE SECTORIELLE ETAT DE DROIT/ JUSTICE, THÉMATIQUE: « PROTECTION ET JUSTICE DES MINEURS ».

- A travers cette thématique, le Ministère procédera à l'analyse de la situation des mineurs détenus et accélérer le processus de mise en place des Assises criminelles pour mineurs en vue de juger rapidement les enfants en détention préventive. Par ailleurs, et afin d'éviter certains abus et erreurs, le Ministère adressera une circulaire directive à l'attention des Commissaires du Gouvernement. Cette circulaire vise à clarifier la procédure à suivre dans le domaine de la Justice des mineurs pour éventuellement limiter les abus et les erreurs commises parfois lors de l'arrestation ou le jugement des mineurs en conflit avec la loi.

- A travers ce groupe thématique, le Ministère envisage la rédaction d'un avant-projet de loi portant création des quatre (4) Tribunaux pour enfants manquants et d'un avant-projet de code de protection des mineurs.
- En raison de la transversalité de cette question, de nombreux départements ou institutions seront invités à rejoindre ce groupe thématique (Protection et Justice des mineurs).



IX- ORGANISATION DE LA TABLE SECTORIELLE ÉTAT DE DROIT / JUSTICE (THÉMATIQUE ÉTAT CIVIL)

- Au cours de cette réunion, le Ministère a exposé aux bailleurs de fonds présents son programme en matière d'état civil. Cette stratégie vise à moderniser l'état civil et à rendre systématique l'enregistrement des naissances et des décès. Des campagnes de sensibilisation de la population et des responsables locaux sont programmées. Des caravanes d'enregistrement de naissances, de décès et de mariages seront mises en branle.
- La modernisation des Offices de l'état Civil passe par l'informatisation, les équipements adéquats et le renforcement des capacités professionnelles des officiers de l'état de civil et des clercs par une formation adéquate.



B-LES CINQ (5) PROJETS PRIORITAIRES DU MJSP

- Ces cinq projets s'articulent autour :
- 1) Du renforcement des capacités de la Police Nationale d'Haïti ;
- 2) De la réduction du taux de détention préventive prolongée et de l'amélioration des conditions de détention ;
- 3) De l'identification des Citoyens ;
- 4) De l'opérationnalisation de l'Institut Médico-Légal (IML) ;
- 5) De la Construction, la réhabilitation et le réaménagement des locaux logeant certains Tribunaux et Cours ;
- Vous noterez que je place le volet sécuritaire en tout premier lieu et vous conviendrez avec moi qu'il est la condition première pour l'accomplissement et la réalisation des autres.

I : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE LA POLICE NATIONALE D'HAÏTI

- Assurer la sécurité des citoyens se révèle un souci constant du Ministère. Il s'attèle en conséquence à renforcer les capacités stratégiques et opérationnelles de la Police Nationale d'Haïti, en vue de consolider une force de police qui garantit la sécurité des citoyens, conformément à la Constitution. Le Ministère se propose de procéder au recrutement de nouveaux agents jusqu'à atteindre quinze mille (15.000) policiers d'ici 2016. Il s'agira également d'instituer la formation continue à l'intention des policiers à travers la Direction des Ecoles et de la Formation Permanente de la Police. Il convient de noter que le renforcement des capacités de la Police Nationale d'Haïti implique nécessairement celle de l'Administration Pénitentiaire, l'une de ses sections spécialisées.

II-LA RÉDUCTION DU TAUX DE DÉTENTION PRÉVENTIVE PROLONGÉE ET L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE DÉTENTION

- Les données disponibles à la Direction de l'Administration pénitentiaire (DAP) ainsi que les rapports des Organisations de défense et de promotion des droits humains, tant nationaux qu' internationaux, ont permis de constater que le taux de détention préventive prolongée est très élevé. Il importe donc de tout mettre en œuvre pour le réduire.
- Le Ministère s'engage sur quatre (4) fronts pour attaquer ce récurrent problème. Les actions se traduisent par l'augmentation de l'effectif des Magistrats, de greffiers et d'huissiers, la tenue régulière des audiences criminelles et la multiplication des audiences correctionnelles, l'institutionnalisation de l'assistance légale, l'adoption des nouveaux Codes pénal et de procédure pénale.

- L'assistance légale, notons-le, s'avère être un outil important dans la démarche visant à faciliter l'accès à la justice aux citoyens et à réduire le taux de détention provisoire prolongée. Toutefois, durant les dix (10) dernières années, les différents programmes d'assistance légale, exécutés dans le pays, bénéficiant de l'appui financier de la communauté internationale et l'apport des Barreaux de la République, ont contribué à réduire le taux de détention. Cependant, à la moindre rupture de l'aide, ces programmes sont discontinués avec comme corollaire l'augmentation du taux de détention préventive prolongée. De ce fait, pour instituer et pérenniser l'assistance légale, le Ministère de la Justice entend donc se l'approprier, ne serait-ce que progressivement.
- Actuellement, il s'attèle à trouver le financement approprié auprès des bailleurs et se propose également de l'inscrire dans son budget pour s'assurer que les détenus économiquement faibles puissent se procurer les services d'un avocat.



- A moyen et long terme, l'adoption du nouveau Code de Procédure Pénale permettra d'aborder la question plus en profondeur. Car ce Code contient des dispositions très novatrices qui portent sur les modes alternatifs à la poursuite d'une part, et des peines alternatives d'autre part. Il s'agit là d'un grand outil qui permettra de réduire considérablement le taux de détention provisoire prolongée.
- Par ailleurs, le Ministère organisera au cours du mois prochain, un forum sur la politique pénale du Gouvernement à l'intention des acteurs de la chaîne pénale notamment les Commissaires du Gouvernement des différents degrés de Juridiction de la République. A l'occasion de ce forum, la lancinante question de la détention préventive prolongée sera débattue dans toute sa complexité afin de dégager les voies et moyens efficaces pour y remédier.
- Dans le cadre de ce projet prioritaire, les conditions de détention seront, entre autres, prises en compte. A cet effet, la construction de nouvelles prisons s'avère nécessaire, Dans ce contexte, le Ministère se lance dans la construction de nouvelles prisons comme celles de Hinche Petit-Goâve, de Cabaret, de Fort-Liberté et des Gonaïves.



III- L'IDENTIFICATION DES CITOYENS

- Dans un Etat de droit, l'Etat doit pouvoir identifier ses ressortissants et tous les citoyens ont droit à l'identité. Dans cette perspective, le Ministère se charge d'octroyer à tous les nationaux qui n'ont pas un document d'identité de base à savoir : un acte de naissance, une Carte d'Identification Nationale. Cette dernière s'avère indispensable notamment à l'approche des élections ou le citoyen en a besoin pour pouvoir exercer son droit de vote consacré par la Constitution, les conventions internationales et la loi électorale.
- Ainsi une campagne massive d'enregistrement de naissance non seulement des enfants mais aussi des adultes sera sous peu lancée à travers la République avec la collaboration des autorités locales (Maires, CASEC, ASEC). Les Commissaires du Gouvernement sont instruits de prendre les dispositions nécessaires pour l'exécution de ce projet. Des pôles d'accès dans les Sections Communales seront identifiés par le Ministère, les Archives Nationales et l'ONI pour placer les centres d'enregistrement. Il s'agit d'une campagne ponctuelle et massive. Les citoyens seront donc invités à profiter de l'occasion pour se faire enregistrer. Pour permettre la réalisation de cet ambitieux projet, des clercs ont été nommés dans certaines Sections Communales et des clercs ad hoc seront engagés au besoin.

- Des mesures préparatoires sont déjà envisagées pour la formation des officiers d'état civil et des clercs pour les rendre plus aptes à exercer leur fonction.
- Dans un autre registre, l'Office National d'Identification mettra tout en œuvre pour faciliter l'enregistrement des citoyens voulant retirer leur Carte d'Identification Nationale (CIN). D'ailleurs, un plan de contingence a été élaboré et partagé avec des acteurs tant nationaux qu'internationaux généralement impliqués dans ce processus.



IV- L'OPÉRATIONNALISATION DE L'INSTITUT MÉDICO-LÉGAL

- L'administration de la preuve scientifique s'avère un impératif de la justice pénale moderne. Ainsi, le Ministère se voit souvent sollicité par des officiers de police judiciaire requérant de mettre des médecins légistes à leur disposition pour pratiquer l'autopsie médico-légale sur les morts suspects. L'Institut Médico-Légal, créé par arrêté du Président de République, localisé dans la zone métropolitaine, sera opérationnel pour remplir valablement ses missions. Il en est de même de l'installation de ses quatre (4) antennes dans les Juridictions de Hinche, des Gonaïves, des Cayes et du Cap Haïtien.



V- LA CONSTRUCTION, LA RÉHABILITATION ET LE RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX LOGEANT LES COURS ET TRIBUNAUX

- Avec les fonds du trésor public, le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique a entamé un programme de réhabilitation, d'agrandissement et de construction des locaux logeant certains Tribunaux et Cours de la République.
- Selon le rapport de l'Unité d'Etudes et de Programmation (UEP) du Ministère, jusqu'à avril 2013, l'état d'avancement des travaux d'exécution se chiffre, comme suit, en terme de pourcentage :



- *Réhabilitation, Agrandissement* : Taux d'avancement
- Cour d'Appel du Cap Haïtien..... 75%
- Tribunal de paix + OEC+ ONI de Milot..... 80%
- Tribunal de paix + OEC+ ONI de Ouanaminthe..... 88%
- Tribunal de Première Instance de Petit Goâve..... 70%
- Tribunal de Première Instance d'Anse à Veau..... 75%
- Tribunal de Première Instance d'Aquin.....75%
- Cour d'Appel des Cayes.....75%
-
- *Constructions*
- Tribunal de paix + OEC+ ONI de Gros Morne.....30%
- Tribunal de paix + OEC+ ONI de Cazale..... 75%
- Tribunal de paix + OEC+ ONI de Arniquet..... 75%
-



AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES MAGISTRATS ET AUTRES ACTEURS DE LA JUSTICE

Avec le budget alloué, le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique projette d'exécuter un projet de réhabilitation et de construction de Cours et Tribunaux.

- *Réhabilitation, Agrandissement et /ou Renforcement :*
 - a-Tribunal de paix + OEC+ ONI de Plaisance du Nord
 - b-Tribunal de Première Instance de Jérémie
 - C-Tribunal Spécial du Travail



Constructions

- d- Cour d'Appel de Hinche
- e- Tribunal de paix + OEC+ ONI de Pétion-Ville
- f- Tribunal de paix + OEC+ ONI de Borgne
- g- Tribunal de paix + OEC+ ONI de Bois de Laurence
- h- Tribunal de paix + OEC+ ONI de l'île à vache
- i- Tribunal de paix + OEC+ ONI de Camp- Perrin
- j- Tribunal de paix + OEC+ ONI de Jérémie
- k- Construction Mur de clôture TPX Terrier Rouge
- l- Construction Mur de clôture TPX + toilette de Miragoâne

